

## Bureau Conseil du 25 juin 2018

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Les principales délibérations ont porté sur l'aide aux communes, le soutien au développement économique, le soutien à la pratique du vélo et à l'utilisation des transports en commun ainsi que la gestion des équipements métropolitains.

La Métropole au service du développement économique...

Convention avec la Région : répartition des rôles et affirmation du binôme Région-Métropole en matière de développement économique

Conformément à la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République, la Région Normandie a élaboré un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) complété par un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). En application des textes législatifs, la Métropole a contribué à leur élaboration et s'est positionnée comme un acteur majeur de la mise en œuvre du SRDEII en tant que premier pôle démographique et économique de Normandie.

Cette convention fixe une répartition des rôles en matière de développement économique, conformément aux lois qui consacrent l'affirmation d'un binôme Région/Intercommunalités dans ce champ de compétences, avec une spécialisation des intercommunalités sur l'aménagement du foncier économique et des Régions sur la stratégie et les aides financières. À partir de la stratégie de développement du territoire métropolitain synthétisée dans la convention, sont identifiés des premiers axes opérationnels ou projets qui appellent d'ores et déjà des coopérations entre les deux collectivités tels que : le développement de l'aéroport Rouen Vallée de Seine dans l'offre aéroportuaire régionale, la montée en gamme du Campus du Madrillet, le développement de la filière conteneurs du GPMR sur l'axe Seine, la consolidation de l'écosystème numérique de la Normandy French Tech, le rayonnement des grands établissements de santé métropolitains, le projet Territoire d'Innovation de Grande Ambition, la prospection de nouvelles compétences dans les filières économiques stratégiques, l'organisation de l'offre foncière sur la vallée de la Seine, la promotion touristique, économique et culturelle de la Métropole....

Soutien aux entreprises et au développement économique

### a) La Métropole aux côtés des entreprises pour faciliter leur implantation

Au titre de ses dispositifs d'aide à l'investissement d'entreprise, la Métropole accorde deux subventions votées lors de ce bureau :

#### > SAS SNEIC > Dynamique Immobilier : 64 952€

Afin de poursuivre le développement de son activité de fabrication d'étiquettes techniques à destination des industriels, actuellement implantée au Mesnil-Esnard, l'entreprise a décidé d'acquérir une parcelle de terrain sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal (ZA de la Briquerie) afin d'y construire 2600m<sup>2</sup> d'atelier et de bureaux. Le développement de cette entreprise sur le territoire de la Métropole permettrait de créer 2 emplois supplémentaires qui s'ajouteraient aux 42 salariés de l'effectif actuel sous 3 ans.

> **SAS LECOINTE TRAITEUR > Dynamique Immobilier : 49 500€**

Afin de poursuivre le développement de son activité de traiteur, l'entreprise domiciliée à la Vaupalière, a décidé d'acquérir un bâtiment à usage professionnel hébergeant un laboratoire, une zone logistique et des bureaux dans la ZA de la Maine à Maromme. Sous 3 ans, le développement de son activité permettrait de créer 11 emplois supplémentaires sur le territoire qui s'ajouteraient aux 47 salariés de l'effectif actuel.

**Parc d'Activités de la Vente Olivier à Saint-Étienne-du-Rouvray et du Clos Allard à Caudebec-les-Elbeufs : les entreprises investissent et s'agrandissent**

- Le **GROUPE PIERRES NORMANDES** va acquérir une parcelle de 7000m<sup>2</sup> dans le parc d'activités du Clos Allard à Caudebec-les-Elbeufs afin d'y construire un bâtiment divisé en plusieurs locaux destinés à l'activité artisanale. La Métropole cède le terrain au prix de 20€ HT le mètre carré soit 140 000€ HT pour la totalité du lot.
- La **SAS Remy DUPUIS** souhaite développer ses activités de fabrication de charpente et de couverture notamment pour des bâtiments classés au patrimoine historique. Dans ce cadre, elle souhaite acquérir une parcelle de 10 000m<sup>2</sup> dans le parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du-Rouvray. La Métropole lui cède ce terrain au prix de 35€ HT le mètre carré soit 350 000 € HT pour la surface totale.

**... et de l'animation économique du territoire**

La Métropole soutient plusieurs événements :

> Le pôle de compétitivité Mov'eo et la filière Normandie AéroEspace s'associent pour organiser le **Normandie Automobile et Aéronautique (N2A) Symposium**. La manifestation aura lieu le 13 septembre 2018 sur le Technopôle du Madrillet, dans les locaux de la Faculté des sciences. L'objectif est de permettre aux participants de comprendre et saisir les opportunités de business liées aux axes de convergences technologiques entre les secteurs automobile et aéronautique. La journée est organisée en 3 temps : le symposium qui comprendra 5 conférences, les rendez-vous BtoB pré-programmés et une exposition qui valorisera les compétences du territoire. Les participants attendus (environ 150) sont des responsables R&D, R&T, Innovation, ingénieurs, bureaux d'études, acheteurs de technologies, notamment, ainsi que des responsables de PME et entreprises de taille intermédiaire. **La Métropole verse une subvention de 7500€ au pôle de compétitivité pour réaliser cette manifestation.**

> Dans le cadre de la politique écologique urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages, la Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans différents programmes d'actions portant sur la protection, la restauration ou la mise en valeur de la biodiversité sur son territoire. Dans ce cadre, elle soutient le développement de la filière apicole sur le territoire. A ce titre, elle apporte **un soutien financier de 7500€ à l'organisation du Congrès national d'apiculture, organisé par le Syndicat National d'Apiculture avec le soutien du Syndicat apicole de Haute-Normandie, qui aura lieu à Rouen du 25 au 28 octobre 2018 dans des locaux du Parc des Expositions.**

> La Métropole a confié à l'Office du Commerce et de l'Artisanat Rouennais (OCAR) la mission de concevoir, coordonner et proposer un programme d'actions pour participer au maintien et au renforcement de la commercialité des commerces de centre-ville de Rouen pendant la période de travaux d'aménagements urbains 2017-2019. Dans ce cadre, elle apporte **un soutien financier de 32 950€ à la braderie de Printemps** organisée les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2018 derniers.

## b) Soutien à l'innovation technologique

L'institut polytechnique UniLaSalle est une école d'ingénieurs en agriculture labellisée Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) dont les étudiants sont répartis sur 3 campus : Rennes, Rouen (Mont-Saint-Aignan) et Beauvais. UniLaSalle a pour ambition de devenir un pôle de référence nationale en sciences de la Terre, du vivant, de l'environnement et du développement durable. UniLaSalle mène depuis plusieurs années des travaux sur la valorisation non alimentaire des agro-ressources et a ainsi développé des partenariats avec des industriels. Afin de poursuivre cette démarche et être reconnu à l'échelle européenne comme un acteur de la bioéconomie, UniLaSalle porte un projet de chaire industrielle, la chaire Agro-ressources et Matériaux BIOSourcés (AMBIOS). Le projet comprend la création d'un Centre de compétences AgroRTech pour les matériaux biosourcés et les filières vertes territorialisées. Celui-ci sera installé sur le site de Rouen. Ce projet contribue à la mise en œuvre de la politique environnementale et agricole sur le territoire et s'inscrit également dans le cadre de la COP 21 locale. La Métropole apportera donc un soutien financier de 312 000€ à l'institut polytechnique afin d'acquérir de nouveaux équipements au titre des aides à la création de plateformes technologiques.

*Dans le cadre du soutien à l'innovation technologique, la Métropole a notamment apporté des aides :*  
> Au CHU en contribuant au financement de projets d'innovation et investissements biomédicaux d'importance tels que la plateforme de stéréotaxie ou le Médical Training Center (MTC) financée à hauteur de 500 000 €.

> Au Groupe d'Études et de Nanoanalyses des Effets d'Irradiations, du Laboratoire "Groupe Physique des Matériaux (GPM)" est une Unité Mixte de Recherche (UMR 6634) entre le CNRS, l'Université de Rouen et l'INSA Rouen, à hauteur de 500 000€.

## La Métropole au service de la rénovation de l'habitat...

### Soutien à la réhabilitation énergétique

L'Office Public de l'Habitat (OPH) « Habitat 76 » a sollicité la Métropole pour obtenir une aide financière pour la réhabilitation thermique de 179 logements locatifs sociaux, répartis dans 4 bâtiments, situés Résidence la Clérette à Maromme. Dans le cadre des aides versées en faveur des opérations de réhabilitation énergétique de logements sociaux, la Métropole accorde une aide financière de 250 000€ à Habitat 76 pour réaliser ces travaux.

### Démolition du bâtiment Sorano du Quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray

Le Quartier du Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray a été retenu dans le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) signé le 6 janvier 2017. Au sein de ce quartier, la copropriété Robespierre rencontre de réelles difficultés. L'étude pré-opérationnelle menée en 2017 sur les copropriétés en difficulté du quartier du Château Blanc a mis en évidence que la copropriété Robespierre se trouvait en grande difficulté et n'avait plus à ce jour de perspective de redressement sans une intervention massive et globale des pouvoirs publics.

Cet ensemble immobilier, construit en 1964, comprend 6 bâtiments (Jouvet, Raimu, Philippe, Moreno, Dullin et Sorano), réunissant 306 logements au total. L'étude conclut à la nécessité de traiter de manière différenciée l'immeuble Sorano (soit 140 logements) par une opération de démolition et de redresser l'ensemble de la copropriété par un Plan de Sauvegarde. L'opération de démolition de l'immeuble Sorano requiert son acquisition préalable, pour laquelle l'intervention de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie, a été sollicitée. Cette acquisition sera réalisée dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), motivée par la nécessité de démolir l'immeuble Sorano dans le cadre du projet urbain du Quartier Château Blanc conduit par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray. Une convention tripartite, approuvée par la Métropole, permet de rendre possible cette démolition.

### **Promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements**

#### **> Bilan 2017**

En 2017, au titre de la délégation des aides à la pierre de l'État, 1 055 logements locatifs sociaux ont été agréés sur le territoire métropolitain pour un montant de subvention de 1 410 000 €. Les bailleurs sociaux et les promoteurs ont fait part d'un nombre important de projets de production de logements sociaux, chiffre à près de 4 000 logements sur les deux années 2018 et 2019. L'Etat a diminué les enveloppes déléguées en deca des objectifs du Programme Local de l'Habitat en vigueur, pour tenir compte de l'accord passé avec l'ANRU au titre de la reconstitution à hauteur de 1 pour 1 des logements démolis dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La reconstruction autorisée doit être réalisée de manière prioritaire dans les communes déficitaires en logement social au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains ou identifiées par la Conférence Intercommunale d'Equilibre Territorial comme ayant des marges d'accueil des ménages modestes. Cette reconstruction doit s'accompagner d'une baisse de la production de logement social au titre de la délégation des aides à la pierre des 2018.

#### **> Programmation 2018**

L'enveloppe prévisionnelle annuelle déléguée par l'Etat au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 1<sup>er</sup> mars 2018 est de 937 logements. Cette enveloppe devrait être confirmée en fin d'année au vu de la consommation constatée en septembre. Afin d'utiliser au mieux la dotation financière de l'Etat, le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement a fixé le montant de subvention 2018 à 6 600 € par logement très social PLAI réalisé sur le territoire de la Métropole, soit un montant de financement potentiellement délégué par le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) de 1 056 000 €.

### **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) La Métropole adopte la Convention-cadre avec ses partenaires**

Cette convention fixe les principes stratégiques de la Métropole pour les opérations de renouvellement urbain, en matière d'habitat, de peuplement, d'insertion, de politique énergétique et de développement économique, ainsi que les objectifs en matière de démolitions, de reconstitution de l'offre hors site et de relogements des ménages dans le neuf.

Pour mener à bien les projets de renouvellement urbain, la Métropole assure un rôle de coordinateur et d'animateur des dispositifs en partenariat étroit avec les communes, les bailleurs, et les co-financiers. Chaque projet de quartier est co-construit avec les habitants et les acteurs de chaque quartier. Grâce à cette convention, la Métropole Rouen Normandie facilitera la réalisation de ces projets importants pour son territoire et pour la vie de près de 50 000 de ses habitants. Les premières opérations portées par les communes devraient être présentées à l'automne au conseil métropolitain.

À noter que la Métropole apportera un soutien financier supplémentaire aux opérations à travers une enveloppe dédiée au FSIC de 15M d'€.

<b>Quartiers d'intérêt national</b>	Quartier des Hauts de Rouen à Rouen
	Quartier des Arts et les Fleurs-Feugrais sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
	Quartier de la Piscine à Petit-Quevilly
<b>Quartiers d'intérêt régional</b>	Quartier du Plateau à Canteleu
	Quartier du Parc du Robec à Darnétal
	Quartier Centre-Ville à Elbeuf
	Quartier Nord à Oissel
	Quartier Grammont à Rouen
	Quartier du Château Blanc à Saint-Étienne-du-Rouvray

#### *Le renouvellement urbain, c'est quoi ?*

*Le renouvellement urbain consiste en la transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Les efforts pour redonner vie à ces quartiers sont portés principalement sur les logements, les équipements publics, l'environnement et les aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).*

*La rénovation urbaine a pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des espaces urbains caractérisés par la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville et la qualité des espaces publics. Plus fondamentalement, il importe de donner à tous les habitants de ces quartiers la possibilité de devenir des citoyens à part entière de la cité.*

*Les actions permettant ce renouvellement sont la démolition, la reconstitution de logements sociaux démolis, les réhabilitations qui participent directement à la revalorisation et à la diversification du cœur du quartier, les résidentialisations de qualité en séparant effectivement les domaines public et privé, les aménagements lorsqu'ils concernent la création de voiries pour créer des îlots ou désenclaver le quartier, certains équipements publics tels que les écoles ou les crèches.*

*En contribuant à remettre ces quartiers dans une nouvelle dynamique territoriale et sociale les projets de rénovation urbaine s'inscrivent de fait dans une démarche de développement durable et de politique de la ville*

*Près de 500 quartiers répartis dans la France entière, en métropole et en outre-mer, sont en cours de rénovation, améliorant le cadre de vie de près de 5 millions d'habitants.*

Source ANRU

### Mieux lutter contre la pollution de l'air

Dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial, à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire et vise une réduction des émissions des deux principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Seine-Maritime et de l'Eure approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2014 que sont le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et les particules fines en suspension.

#### **Etude sur l'évaluation du projet de « Zones à Circulation Restreinte »**

Dans le cadre de ses missions d'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), l'association ATMO Normandie (anciennement dénommée Air Normand) assure pour le compte de l'État un rôle de surveillance des pollutions atmosphériques sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie en lien avec les collectivités territoriales et leurs groupements. Une convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 acte le partenariat entre l'ATMO et la Métropole. La Métropole versera pour l'année 2018 une subvention de fonctionnement de 88 812 € et financera une étude à hauteur de 15 074€. Cette étude sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole et portera sur l'évaluation du projet de « Zones à Circulation Restreinte » réalisée dans le cadre de l'appel à projets « Ville respirable en 5 ans ». L'enjeu de cette étude est d'évaluer l'impact des scénarios ZCR sur une réduction de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

#### **Expérimentation de micro-capteurs > la Métropole signe un partenariat avec CITEOS et ATMO**

Dans le cadre de son objectif de réduction des émissions des deux principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), la Métropole souhaite soutenir l'expérimentation proposée par la société CITEOS, dont l'activité porte sur la gestion de l'éclairage public et la régulation du trafic routier, et l'association ATMO Normandie (anciennement Air Normand), association agréée de la surveillance de la qualité de l'air en Normandie, qui vise à améliorer la surveillance de la qualité de l'air à l'aide de nouvelles technologies émergentes que représentent les « micro-capteurs ».

En vue de tester des solutions nouvelles pour la gestion du trafic et de ses impacts sur la qualité de l'air, CITEOS a décidé de mener sur 2017 et 2018 une étude pilote sur le périmètre de la ville de Rouen associant comptages routiers, vidéosurveillance et mesures de paramètres environnementaux (bruit et qualité de l'air). Dans ce cadre, CITEOS s'est équipé de « micro-capteurs » pour la mesure des concentrations dans l'air ambiant en NO<sub>2</sub> et en PM (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>) et s'est associé à ATMO Normandie afin que ce matériel soit testé et qualifié par rapport aux méthodes de référence utilisées dans l'association. L'objectif de cette expérimentation est d'apprécier l'impact sur la « qualité de l'air » de l'état du trafic et son optimisation. Cette expérimentation se situe sur le périmètre de la ville de Rouen et correspond au secteur encadré par les rues du Renard, Jean Revel, Chasselièvre et la Cavée Pré-Saint-Gervais.

La Métropole souhaite s'engager aux côtés de ces 2 structures, en mettant à disposition d'ATMO Normandie l'accès à l'application THALES (logiciel de gestion de données trafic) et l'exploitation des données trafic du Poste de Commandement et de Régulation de Trafic (PCRT) relatives au secteur étudié. Par ailleurs, la Métropole participera à la restitution de cette étude et les résultats de cette expérimentation.

### Encourager l'utilisation des transports en commun et la pratique du vélo

#### Changement de règles au Parking P+R du Mont Riboudet

La Métropole Rouen Normandie est propriétaire du parc de stationnement relais du Mont-Riboudet / Kindarena dont l'exploitation a été confiée à la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement. Ce parc, d'une capacité de 884 places, se retrouve aujourd'hui totalement saturé dès 9 h 00 du matin du fait de plusieurs facteurs :

- l'augmentation constante de la fréquentation,
  - l'arrivée de nouveaux résidents dans l'Ecoquartier de la Luciline,
  - un usage détourné important car aucun contrôle de la durée de stationnement n'est possible (stationnement de longue durée, plus de 300 véhicules « ventouses » présents à la semaine ou plus).
- Il est donc nécessaire de modifier le fonctionnement de ce parking afin de revenir à sa fonction première : un parking relais réservé en priorité aux utilisateurs des transports en commun.

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018, une nouvelle tarification sera mise en place. L'objectif est de favoriser l'utilisation de ce parc par les usagers des transports en commun, tout en laissant la possibilité à tous les autres usagers de venir y stationner leur véhicule (usagers standard journée, automobilistes assistant aux événements du Kindarena, résidents du quartier de la Luciline).

Deux conditions cumulatives seront nécessaires pour pouvoir sortir gratuitement du parking :

1. Validation obligatoire du titre de transport Astuce avant de récupérer son véhicule (hors arrêt Mont-Riboudet / Kindarena),
2. Durée de stationnement inférieure à 24 h.

Le non-respect d'une de ces conditions impliquera de payer son stationnement.

Le P+R étant beaucoup moins fréquenté en soirée et la nuit, la tarification permettra de faciliter le stationnement à ces heures. Ainsi, un forfait à 1 € sera appliqué entre 19 h 00 et 8 h 00 par nuit en semaine et toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Une gratuité totale du stationnement sera mise en place lors des événements au Kindarena.

### Installation d'une trentaine de nouveaux boxes à vélos sur le territoire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, et dans le but de faire émerger un territoire apaisé et respirable, la Métropole Rouen Normandie souhaite développer l'usage des modes de déplacements dits actifs, dont principalement la marche à pied et le vélo.

Les logements de certains centres urbains sur le territoire de la Métropole n'offrent généralement pas la possibilité de stationner en toute sécurité les vélos.

Pour lutter contre ce qui constitue l'un des freins au développement de l'usage du vélo, la Métropole Rouen Normandie a décidé, fin 2017, de lancer une expérimentation de stationnement sécurisé et résidentiel de vélos au centre-ville de Rouen.

Ce nouveau service de stationnement a été ouvert auprès des habitants en janvier 2018. Il est implanté sur l'espace public, au 7 rue du Général Giraud à Rouen. Il offre six places de stationnement vélos à titre gracieux. Au vu de l'occupation actuelle de la box mise en place dans le cadre de l'expérimentation, la Métropole a décidé de développer ce service à l'échelle de son territoire. L'exploitation et la gestion de ce service seront confiées à un prestataire au travers d'un marché de prestation de service.

L'objectif est l'installation d'une trentaine de boxes, d'ici 4 ans, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Pour déterminer leur localisation, le prestataire lancera une consultation auprès des habitants du centre urbain retenu par la Métropole. L'avis de l'architecte des bâtiments de France sera sollicité dans les lieux classés. La durée du contrat de location d'un arceau dans ces boxes pourra être mensuelle, plurimensuelle ou annuelle.

### Délégations de service public des équipements métropolitains

#### > Parc des Expositions

Le 20 mars 2017, le Conseil s'est prononcé favorablement sur le principe de recours à une délégation de service public unique pour gérer le Parc des Expositions et le Palais des Sports-Kindarena. Par délibération du 12 mars 2018, le Conseil a mis fin à la procédure en raison notamment du montant trop important de la participation financière mise à la charge de la Métropole. L'échéance du contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du Parc des Expositions étant fixée au 30 juin 2018, la Métropole ne disposait plus du temps suffisant pour mettre en concurrence une nouvelle Délégation de Service Public et l'attribuer au 1er juillet 2018 ou pour mettre en œuvre un autre mode de gestion à compter de cette date. C'est pourquoi le Conseil a autorisé la prolongation du contrat pour 18 mois à compter du 1er juillet 2018. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2019.

Le conseil métropolitain a décidé de confier l'exploitation du Parc des Expositions à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) par voie de délégation de service public (DSP) à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 5 ans.

Sa répartition serait la suivante (pourcentages à consolider à l'issue de la procédure de mise en concurrence après négociations avec les candidats) :

- Métropole : entre 34% et 50%
- Opérateur économique : entre 50% et 66%.

Le recours à une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP), semble répondre le mieux aux objectifs de la Métropole qui souhaite bénéficier de l'expertise et de la capacité d'innovation des professionnels de l'évènementiel tout en maintenant un service public de qualité. Ce nouveau mode de gestion permettra également à la Métropole de mieux maîtriser et de mieux contrôler l'activité du Parc des Expositions.



### > Port de plaisance de Rouen

Depuis le 25 octobre 2012, le port de plaisance est géré en régie avec le recours à un marché d'exploitation confié à EDEIS Management (anciennement SNC Lavalin). Le marché a été conclu pour une durée 4 ans avec une période de reconduction de 2 ans, cette dernière ayant été déclenchée en 2016. Suite à l'avis d'appel à candidatures et à l'analyse des dossiers, la Métropole a choisi de retenir Sodeports comme délégataire de service public pour l'exploitation du port de plaisance pour une durée de 5 ans à compter du 26 octobre 2018.

## La Métropole soutient les projets des communes

Lors de la séance, plus d'une vingtaine de projets communaux de 16 communes bénéficieront de plus de 1M€ d'aides. Certains projets étant éligibles au titre du fonds d'aide à l'aménagement et du fonds de soutien aux investissements communaux, dont le cumul permet d'atteindre un taux de subvention élevé : les fonds jouent ainsi un effet de levier au bénéfice de la concrétisation des projets.

- ◆ **Roncherolles-sur-le-Vivier | 4 693 € (FSIC) + 10 750 € (FAA) :** pour la sécurisation du terrain de football via le remplacement de la main courante.
- ◆ **Sotteville-sous-le-Val | 16 159 € (FSIC) + 12 254 € (FAA) :** pour permettre la réaliser de plusieurs projets : la mise en place d'installations sportives et de jeux pour enfants dans le parc des Saules, l'installation de jeux pour enfant à l'école Hergé et la mise aux normes des installations électriques de l'église.
- ◆ **Saint-Pierre-de-Manneville | 6972 € (FSIC) + 8 180 € (FAA) :** pour permettre le remplacement des fenêtres de l'école maternelle et la mise aux normes des vestiaires état des douches du stade de football.
- ◆ **Saint-Léger-du-Bourg-Denis | 4294 € (FSIC) + 70 019 € (FAA) :** pour la remise en état de la toiture de la salle polyvalente, le remplacement du système de chauffage de la Médiathèque, la création d'un nouveau city stade et le remplacement de la VMC de la bibliothèque.
- ◆ **Oissel-sur-Seine | 289 961 € (FSIC) :** pour procéder au travaux sur l'école de musique et le groupe scolaire Pasteur. L'école de musique est implantée dans une ancienne usine de filature de coton, à ce titre elle présente un intérêt historique et architectural lié à son passé industriel. Dans ce cadre, la ville a déjà obtenu une aide de 121 291€ afin de procéder à des travaux pour la salle d'audition. La commune envisage de compléter d'un parking et d'un réaménagement de l'accessibilité de l'ensemble de ce pôle culturel. Concernant le groupe scolaire Pasteur, les travaux de rénovation de façades projetés visent à améliorer la qualité esthétique du bâtiment et à réduire ses coûts énergétiques.

- ◆ **Déville-lès-Rouen | 424 116 € (FSIC)** : pour l'aménagement de la ZAC des rives de la Clairette ainsi que la rénovation globale de l'école Andersen et des aires de jeux des écoles Perrault et Créta y. Le site de la ZAC des rives de la Clairette fait partie des sites identifiés en régénération urbaine par la Métropole, il représente une opportunité foncière à proximité des équipements, commerces et transports en commun structurants. L'opération d'aménagement doit permettre la réalisation de 13 000m<sup>2</sup> de surface et d'aménagements d'espaces publics qualitatifs.
- ◆ **Caudebec-lès-Elbeuf | 7 201€ (FSIC)** : pour la rénovation de la façade de l'école Prével.
- ◆ **Grand-Couronne | 80 000€ (FSIC)** : pour la rénovation thermique du groupe scolaire Pablo Picasso.
- ◆ **Elbeuf-sur-Seine | 14 466€ (FSIC)**: pour l'aménagement et le renouvellement de plusieurs aires de jeux.
- ◆ **Sainte-Marguerite-sur-Duclair | 41 927 € (FSIC) + 58 771€ (FAA)** : pour la construction de bâtiment médicaux et paramédicaux.
- ◆ **Tourville-la-Rivière | 57 398 € (FSIC) + 74 641€ (FAA)** : pour la rénovation de la salle des fêtes du hameau de Bédanne et sa mise en conformité PMR et la rénovation du gymnase Menant-Oden.
- ◆ **Neuville-Chant-d'Oisel | 28 017€ (FAA)** : pour la création d'un skate-park en centre bourg et la réfection de la façade de la salle polyvalente.
- ◆ **Amfreville-la-Mivoie | 21 400€ (FAA)** : pour des travaux d'étanchéité et mise aux normes PMR de la crèche / halte-garderie.
- ◆ **Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen | 8 938€ (FAA)** : pour le remplacement des huisseries de la salle communale et de l'école élémentaire.
- ◆ **Sahurs | 5731 € (FAA)** : pour la création d'une aire de jeux.
- ◆ **Isneauville | 11 658 € (FAA)** : pour la construction d'un terrain de hockey synthétique et l'installation d'une structure couverte de tennis.

Après près de deux ans d'existence du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux, 240 dossiers ont été traités par la Métropole. 57 communes ont fait appel à ce fonds de concours qui peut être sollicité pour 4 thématiques : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics non métropolitains, et les opérations de renouvellement urbain dans le cadre des projets retenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. En 2018, la totalité des investissements mobilisés s'élèvera à 6,1 M€.

La Métropole a déjà attribué près 13 096 226 € aux communes ayant sollicités le FSIC pour un montant global d'investissements des communes de 80 836 248 € dont 7 062 053 € pour l'année 2017.

En 2017, le Fonds d'Aide à l'Aménagement a permis de verser aux petites communes (moins de 4 500 habitants) plus de 612 718 € pour 37 projets.

Pour l'année à venir, le fonds prévoit une enveloppe de 600 000€.

## Le Fonds d'aide aux Grands Investissements sur les Piscines ( FAGIP)

La Métropole a créé en 2017 le Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP) concernant tous les investissements communaux dans les piscines sur le territoire que ce soit pour les nouvelles constructions, les extensions, les réhabilitations, les travaux d'équipement ou les mises aux normes (accessibilité, économies d'énergie).

Après la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray pour des travaux de rénovation du centre nautique Marcel Porzou qui a reçu 1 418 400€ au titre du FAGIP récemment, **une aide de 167 867€ vient d'être attribuée à la commune de Rouen au pour la rénovation de la piscine Diderot**, située boulevard de l'Europe. L'opération de rénovation de cet équipement nautique s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville qui souhaite réduire ses consommations énergétiques. Ainsi, une intervention sur la toiture de cette piscine permettra de résoudre les problématiques d'infiltration tout en optimisant la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment. En parallèle, la ventilation sera remplacée par des centrales nouvelle génération. Le montant total des travaux s'élève à 559 560€

Le taux de prise en charge pour chaque projet est de 30% du montant hors taxe des travaux. Chaque fonds de concours attribué dans le cadre du FAGIP ne pourra excéder 2 millions d'euros par projet. Par ailleurs, les projets éligibles devront présenter un minimum de dépenses d'investissement de 500 000 €.

Le FAGIP peut être cumulé avec les autres fonds de concours de la Métropole et notamment le FSIC. La totalité des fonds de concours de la Métropole pour chaque projet ne pourra pas excéder la part de financement de la commune. Une somme de 1,5 M€ est inscrite au budget 2018

En dehors, du FAGIP, la Métropole attribue, au titre de sa compétence en matière de « construction, entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt métropolitain » des subventions spécifiques aux équipements nautiques qui disposent d'un bassin de 50 mètres permettant l'accueil de compétitions officielles, à savoir : l'espace nautique du centre Guy Boissière à Rouen, le centre nautique Alex Jany à Grand-Couronne et le centre aquatique Eurocéane à Mont-Saint-Aignan.

Contact Presse Métropole Rouen Normandie  
Perrine BINET  
[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)  
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05